

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 2 février 2026 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Tania Pelletier
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

21-02-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

5.5 - Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025

6 – Législation

7 – Service des travaux publics

8 – Service d'urbanisme

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

9.2 - Écoles secondaires Bernard-Gariépy et Fernand-Lefebvre - Demande de commandite - Galas méritas 2025-2026

9.3 - Demande d'aide financière - MotoFest St-Aimé/Massueville

9.4 - Proclamation - Semaine de l'inclusion sociale Pierre-De Saurel

9.5 - Programmation du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Sainte-Madeleine - Résolution appelant à la responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-02-26

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 12 janvier 2026, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Alain Gauthier:

Il s'informe auprès du conseil concernant la situation avec la Municipalité de Massueville et leurs sorties médiatiques récentes.

5 - ADMINISTRATION

23-02-26

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 au montant de 164 367,60\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 au montant de 164 367,60\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de janvier.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Monsieur le conseiller Patrick Boisselle, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 2 février 2026).

24-02-26

5.5 - Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025,

présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025 et de le publier sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6 - LÉGISLATION

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

8 - SERVICE D'URBANISME

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

25-02-26

9.1 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Aimé reconnaisse officiellement:

1. les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
2. l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
3. la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

26-02-26

9.2 - Écoles secondaires Bernard-Gariépy et Fernand-Lefebvre - Demande de commandite - Galas méritas 2025-2026

Le conseil prend connaissance de la demande de commandite pour la tenue des galas méritas des écoles secondaires Bernard-Gariépy et Fernand-Lefebvre, édition 2025-2026;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Tania Pelletier
Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 125 \$ pour l'édition 2025-2026 des galas méritas des écoles secondaires Bernard-Gariépy et Fernand-Lefebvre. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

27-02-26

9.3 - Demande d'aide financière - MotoFest St-Aimé/Massueville

Considérant la demande d'aide financière présentée par le comité organisateur de MotoFest St-Aimé/Massueville;

Considérant que l'aide de l'inspecteur municipal est requise pour le transport et l'installation de matériel pour l'événement;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'octroyer une aide financière de 200 \$ pour la tenue de l'événement de MotoFest St-Aimé/Massueville;

Et de fournir l'aide de notre inspecteur municipal pour l'installation et la désinstallation des équipements le 25 juillet prochain. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

28-02-26

9.4 - Proclamation - Semaine de l'inclusion sociale Pierre-De Saurel

Considérant que la Semaine de l'inclusion sociale Pierre-De Saurel aura lieu du 16 au 22 février 2026;

Considérant qu'il est d'avis du conseil de souligner la Semaine de l'inclusion sociale Pierre-De Saurel;

Il est proposé par Tania Pelletier
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé proclame la semaine du 16 au 22 février 2026, la Semaine de l'inclusion sociale Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

29-02-26

9.5 - Programmation du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

Attendu que:

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu que

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

30-02-26

10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Sainte-Madeleine - Résolution appelant à la responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2025-12-199 de la Municipalité du village de Sainte-Madeleine demandant la collaboration des acteurs concernés par la résilience des réseaux de

télécommunication, afin de les inviter à proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services;

Considérant le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé partage la position exprimée par la Municipalité du village de Sainte-Madeleine dans sa résolution numéro 2025-12-199;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la Municipalité du village de Sainte-Madeleine dans ses démarches auprès des acteurs concernés par la résilience des réseaux de télécommunication, afin de les inviter à proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services.

De transmettre une copie de la présente résolution au CRTC, au ministère de l'Innovation, des Sciences et Développement économique (ISDE) du Canada, à la ministre fédérale de l'ISDE pour les régions du Québec, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique (MSP), au député provincial de la circonscription de Borduas, au député fédéral de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot-Acton, à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), à Hydro-Québec ainsi qu'à la Municipalité régionale de Comté (MRC) des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

31-02-26

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Julie L'Homme et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h22.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière